



RÈGLEMENTATION À BORD DE L'ARGOS

CROISIERES GLENAN SANS ESCALE

Conditions d'accès à bord – Information sécurité

Dans le cadre de l'exploitation de la vedette Argos pour les croisières Glénan sans escale, certaines contraintes techniques imposent des conditions d'accès à bord, en application des obligations de sécurité maritime.

Accessibilité

La vedette Argos n'est malheureusement pas accessible aux personnes ne pouvant embarquer et se déplacer de manière autonome. Cela est dû à :

- L'absence de passerelles adaptées
- La nécessité de franchir des obstacles et des mouvements liés à la mer
- Des conditions de navigation pouvant être exigeantes physiquement

Conditions requises pour l'embarquement

L'accès à bord est réservé aux personnes :

- En bonne condition physique générale
- Capables de monter, descendre et se déplacer à bord de manière autonome, sans assistance
- Ne présentant pas de pathologies pouvant être aggravées par la navigation (exemples : troubles cardiaques, respiratoires, vertiges, douleurs dorsales, etc.)

Mesures de sécurité

Pour garantir la sécurité de l'ensemble des passagers :

- Aucun aménagement spécifique n'est disponible à bord pour compenser ces contraintes
- Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès à bord à toute personne dont l'état de santé ou de mobilité ne permet pas un embarquement en sécurité, pour elle-même comme pour les autres passagers

En cas de refus d'embarquement lié à ces critères, aucun remboursement ne pourra être accordé. Cette mesure vise à éviter tout risque pour les personnes concernées.

Informations complémentaires

Pour toute question relative à votre condition physique ou à l'accessibilité du navire, nous vous invitons à nous contacter en amont afin de vous orienter vers une offre adaptée à vos besoins.